



**EXTRAIT DU REGISTRE
DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL
DE LA COMMUNE de BLAVOZY**

Nombre de membres : L'an deux mil vingt-six le 27 avril à 18h45
En exercice : 19 Le Conseil Municipal de la Commune de BLAVOZY
Présents : 17 dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire à la Mairie,
Votants : 19 sous la présidence de M. PAILLON Franck, Maire.
Date de la convocation : 20/04/2026
Présents : Franck PAILLON, Michel BEGON, Laetitia PRADINES,
Sébastien GAGNE, Valérie GAGNE, Gilles AUDRAS, Rachel
MORELL, Stéphane MAURIN, Anne-Marie TORE, Nicolas
REYMOND, Maribel VALETTE, Alexis LHOSTE, Nathalie MICHEL,
Christian GIRARD, Violaine MIRMAND, Sophie PREYNAT, Nicolas
PASTRE.
Absents : Roland SEUX qui a donné procuration à Michel BEGON.
Myriam SAGNARD qui a donné procuration à Nathalie MICHEL
Secrétaire de séance : Nathalie MICHEL

OBJET : Souscription d'un emprunt pour le financement des investissements communaux.

Le Conseil municipal,
Vu le Code général des collectivités territoriales,
Vu le budget primitif 2026,

Monsieur le Maire expose aux membres du Conseil municipal qu'il convient de souscrire un emprunt afin de financer les investissements inscrits au budget 2026 et, le cas échéant, d'assurer le remboursement des emprunts court terme en cours.

Il précise que plusieurs établissements bancaires ont été sollicités et que, parmi les offres reçues, celle du Crédit Mutuel apparaît comme la plus avantageuse.

Il présente les caractéristiques de cette offre.

Au vu de cette proposition,

Le Conseil municipal, après en avoir délibéré,

DÉCIDE :

- **D'AUTORISER** Monsieur le Maire à souscrire un emprunt d'un montant de **600 000€** auprès du Crédit Mutuel.

- **DE VALIDER** les caractéristiques suivantes :
 - Montant : 600 000 €
 - Taux d'intérêt fixe : 3,8%
 - Durée : 15 ou 20 ans (selon optimisation finale)
 - Frais de dossier : 0.10% soit 600€
 - Modalités de remboursement : trimestrialités constantes en capital et intérêts
 - Conditions de remboursement anticipé : possible à tout moment avec indemnité de 5 % du capital restant dû.

- **DE PRECISER** que les fonds seront mobilisables en une ou plusieurs fois jusqu'au 31 décembre 2026,
- **DE S'ENGAGER** à inscrire les crédits nécessaires au remboursement de cet emprunt au budget,
- **DE S'ENGAGER** à prendre en charge l'ensemble des frais, droits, taxes et honoraires liés à l'emprunt,
- **D'AUTORISER** Monsieur le Maire à signer le contrat à intervenir ainsi que tout document afférent.

Le Maire,
Franck PAILLON



Fait et délibéré le 27/04/2026
Pour extrait certifié conforme

La secrétaire de séance,
Nathalie MICHEL

